

**MAIRIE DE BEAULIEU-SUR-DORDOGNE**  
**(Corrèze)**

**Séance du Conseil Municipal du 10 mars 2026**

L'an deux mille vingt-six, le 10 mars, le Conseil Municipal de Beaulieu-sur-Dordogne, convoqué le 3 mars 2026, s'est réuni à la salle des Mariages, sous la présidence de Dominique CAYRE, Maire,

Etaient présents : Dominique CAYRE, Ghislaine DUBOST, Gabriel BARRADE, Yolande BELGACEM, Philippe ARNAUD, Rosy CAVARROT, Jean MAGE, Nadine CHASTAING, Mathieu ROUGERY, Brigitte LEGROS, Sophie RIOL, Patrick POUJADE, Savério TRIPODI.

Procurations : Jean-Pierre LARIBE donne procuration à Patrick POUJADE,  
Marie Gentil GOURAUD donne procuration à Brigitte LEGROS,  
Guy SCHMITTZEHE donne procuration à Rosy CAVARROT,  
Jean-Paul GAUTHE donne procuration à Ghislaine DUBOST,

Absents excusés :

Absents : Sabrina CAREME

Secrétaire de séance : Nadine CHASTAING

---

**Approbation du procès-verbal du Conseil Municipal du 24 février 2026**

Aucune observation n'étant formulée, le procès-verbal est adopté à l'unanimité.

**Communication des décisions du maire**

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment son article L 2122-22,

**A/** Vu la délibération du Conseil Municipal en date 8 juin 2020 donnant délégation au maire pour prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés ainsi que toute décision concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget,

**B/** Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 8 juin 2020 donnant délégation au maire pour prendre toute décision pour passer les contrats d'assurance ainsi que d'accepter les indemnités de sinistre y afférents,

Monsieur le Maire communique au Conseil Municipal les décisions qu'il a prises par délégation du Conseil Municipal :

**1/ Remboursement du sinistre tracteur**

Vu le sinistre intervenu en date du 30 octobre 2025, sur le tracteur et la balayeuse tractée, au cours de travaux d'entretien de routes communales (opération de balayage)

Vu les déclarations auprès de la compagnie d'assurance GROUPAMA et la proposition de remboursement se rapportant au tracteur, il a été décidé d'accepter la proposition de règlement de la compagnie d'assurance GROUPAMA pour un montant de 43 801.00 €,

## 2/ Vestiaires du rugby - changement moteur VMC

Vu la vétusté du moteur de la VMC (Ventilation Mécanique Contrôlée), équipant les vestiaires du stade, il a été nécessaire de procéder à son changement.

Vu les devis sollicités, il a été décidé de retenir celui de l'entreprise TEREVA, 2237 Croix Blanche, 46130 St Michel Loubejoux, pour un montant HT de 504.99 soit 605.99 € TTC.

## Délibérations :

### Compte de gestion 2025 – Budget Lotissement Le Rétaillou,

Le Conseil Municipal,

- Après s'être fait présenter le budget primitif du budget annexe : « Le Rétaillou » de l'exercice 2025 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux des mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer.
- Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2024 celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiements ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qui lui ont été prescrites de passer dans ses écritures.
- Considérant qu'il n'y a aucune réserve à formuler,

1°/ Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2025 au 31 décembre 2025, y compris celles relatives à la journée complémentaire ;

2°/ Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2025 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes ;

3°/ Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives :

déclare que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2025 par le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

**Vote pour : 17 (13+4 procurations) contre : abstention :**

### Compte administratif 2025 – Budget Lotissement Le Rétaillou,

*Monsieur Dominique CAYRE, Maire, cède la présidence à Madame Ghislaine DUBOST pour l'examen du Compte Administratif 2025 du budget du lotissement Le Rétaillou.*

Le Conseil Municipal, après s'être fait présenter le budget primitif et les décisions modificatives de l'exercice considéré, à l'unanimité :

1°) Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif lequel peut se résumer ainsi

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		RESULTATS CUMULES	
	Dépenses ou Déficit	Recettes ou excédents	Dépenses ou Déficit	Recettes ou excédents	Dépenses ou Déficit	Recettes ou excédents
Résultats reportés			117 329,06		117 329,06	0,00
Opération de l'exercice	70,00	70,00		70,00	70,00	140,00

Totaux	70,00	70,00	117 329,06	70,00	117 399,06	140,00
<b>Résultats de clôture année N</b>		<b>0,00</b>	<b>117 259,06</b>		<b>117 259,06</b>	
Restes à réaliser						
Totaux cumulés		0,00	117 259,06	0,00	117 259,06	0,00
<b>Résultats Définitifs</b>		<b>0,00</b>	<b>117 259,06</b>		<b>117 259,06</b>	

2°) Constate, aussi bien pour la comptabilité principale que pour chacune des comptabilités annexes, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes ;

3°) Reconnaît la sincérité des restes à réaliser ;

4°) Arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

**Vote pour : 16 (12+4 procurations) contre : abstention :**

### **Compte de gestion 2025 – Budget Eco lotissement La Michoune,**

Le Conseil Municipal,

- Après s'être fait présenter le budget primitif du budget annexe : « Eco lotissement La Michoune » de l'exercice 2025 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux des mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer.
- Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2024 celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiements ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qui lui ont été prescrites de passer dans ses écritures,
- Considérant qu'il n'y a aucune réserve à formuler,

1°/ Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2025 au 31 décembre 2025, y compris celles relatives à la journée complémentaire ;

2°/ Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2025 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes ;

3°/ Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives :

déclare que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2025 par le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

**Vote pour : 17 (13+4 procurations) contre : abstention :**

### **Compte administratif 2025 – Budget Eco lotissement La Michoune,**

***Monsieur Dominique CAYRE, Maire, cède la présidence à Madame Ghislaine DUBOST pour l'examen du Compte Administratif 2025 du budget Eco lotissement La Michoune.***

Le Conseil Municipal, après s’être fait présenter le budget primitif et les décisions modificatives de l’exercice considéré, à l’unanimité :

1°) Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif lequel peut se résumer ainsi

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		RESULTATS CUMULES	
	Dépenses ou Déficit	Recettes ou excédents	Dépenses ou Déficit	Recettes ou excédents	Dépenses ou Déficit	Recettes ou excédents
Résultats reportés			330 058,21		330 058,21	0,00
Opération de l'exercice					0,00	0,00
Totaux	0,00	0,00	330 058,21	0,00	330 058,21	0,00
<b>Résultats de clôture année N</b>		<b>0,00</b>	<b>330 058,21</b>		<b>330 058,21</b>	
Restes à réaliser						
Totaux cumulés		0,00	330 058,21	0,00	330 058,21	0,00
<b>Résultats Définitifs</b>		<b>0,00</b>	<b>330 058,21</b>		<b>330 058,21</b>	

2°) Constate, aussi bien pour la comptabilité principale que pour chacune des comptabilités annexes, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat d’exploitation de l’exercice et au fonds de roulement du bilan d’entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes ;

3°) Reconnaît la sincérité des restes à réaliser ;

4°) Arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

**Vote pour : 16 (12+4 procurations) contre : abstention :**

### **Compte de gestion 2025 – Budget général,**

Le Conseil Municipal,

- Après s’être fait présenter le budget primitif de l’exercice 2025 et les décisions modificatives qui s’y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux des mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l’état de l’actif, l’état du passif, l’état des restes à recouvrer et l’état des restes à payer.
- Après s’être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l’exercice 2024 celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiements ordonnancés et qu’il a procédé à toutes les opérations d’ordre qui lui ont été prescrites de passer dans ses écritures.
- Considérant qu’il n’y a aucune réserve à formuler,

1°/ Statuant sur l’ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2025 au 31 décembre 2025, y compris celles relatives à la journée complémentaire ;

2°/ Statuant sur l’exécution du budget de l’exercice 2025 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes ;

3°/ Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives :

déclare que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2025 par le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

**Vote pour : 17 (13+4 procurations) contre : abstention :**

### **Compte administratif 2025 – Budget général,**

*Monsieur Dominique CAYRE, Maire, cède la présidence à Madame Ghislaine DUBOST pour l'examen du Compte Administratif 2025 du budget général.*

Le Conseil Municipal, après s'être fait présenter le budget primitif et les décisions modificatives de l'exercice considéré, à l'unanimité :

1°) Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif lequel peut se résumer ainsi

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		RESULTATS CUMULES	
	Dépenses ou Déficit	Recettes ou excédents	Dépenses ou Déficit	Recettes ou excédents	Dépenses ou Déficit	Recettes ou excédents
Résultats reportés		273 876,58	55 561,85		55 561,85	273 876,58
Opération de l'exercice	1 682 304,12	1 931 199,17	921 624,94	723 503,09	2 603 929,06	2 654 702,26
Totaux	1 682 304,12	2 205 075,75	977 186,79	723 503,09	2 659 490,91	2 928 578,84
<b>Résultats de clôture année N</b>		<b>522 771,63</b>	<b>253 683,70</b>			<b>269 087,93</b>
Restes à réaliser			360 218,40	539 927,65	360 218,40	539 927,65
Totaux cumulés		522 771,63	613 902,10	539 927,65	360 218,40	809 015,58
<b>Résultats Définitifs</b>		<b>522 771,63</b>	<b>73 974,45</b>			<b>448 797,18</b>

2°) Constate, aussi bien pour la comptabilité principale que pour chacune des comptabilités annexes, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes ;

3°) Reconnaît la sincérité des restes à réaliser ;

4°) Arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

**Vote pour : 16 (12+4 procurations) contre : abstention :**

### **Affectation résultat – Budget général :**

Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de Monsieur Dominique CAYRE, Maire,

- Après avoir entendu et approuvé le Compte Administratif de l'exercice 2025 du budget principal,
- Considérant que lesdits comptes sont exacts et conformes aux Comptes de Gestion du Receveur,
- Statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice du budget principal,
- Considérant les éléments suivants :

<b>Pour mémoire</b>	
Résultat de fonctionnement antérieur reporté (excédent)	273 876.58 €
Résultat d'investissement antérieur reporté (déficit)	- 55 561.85 €
<b>Solde d'exécution de la section d'investissement au 31/12/2025</b>	
Solde d'exécution, réalisation de l'exercice en investissement	- 198 121.85 €
<b>Solde d'exécution cumulé en investissement D001</b>	<b>- 253 683.70 €</b>
<b>Restes à réaliser au 31/12/2025</b>	
RAR Dépenses d'investissement pour l'année 2025	360 218.40 €
RAR Recettes d'investissement pour l'année 2025	539 927.65 €
<b>Solde restes à réaliser section d'investissement</b>	<b>179 709.25 €</b>
<b>BESOINS DE FINANCEMENT</b>	
<b>Rappel du solde d'exécution cumulé section d'investissement</b>	<b>- 253 683.70 €</b>
<b>Rappel du solde des restes à réaliser section d'investissement</b>	<b>179 709.25 €</b>
<b>Besoin de financement section d'investissement</b>	<b>- 73 974.45 €</b>
<b>Résultat de fonctionnement 2025 à affecter</b>	
Résultat de l'exercice section de fonctionnement	248 895.05 €
Résultat de fonctionnement antérieur reporté	273 876.58 €
<b>Total à affecter</b>	<b>522 771,63 €</b>
- Décide d'affecter le résultat cumulé de la section d'exploitation comme suit :	
<b>1) Couverture du besoin de financement de la section d'investissement (compte 1068)</b>	<b>73 974.45 €</b>
<b>2) Reste s/ excédent de fonctionnement à reporter – R 002</b>	<b>448 797,18 €</b>
<b>Total affecté</b>	<b>522 771,63 €</b>

**Vote pour : 17 (13+4 procurations) contre : abstention :**

## **Questions diverses :**

### ➤ **Possibilité d'un nouveau label pour la commune :**

Monsieur le Maire explique avoir été démarché pour inscrire la commune au titre d'un label/concept : Villes et Villages de France. Ce concept a pour but de développer la notoriété et les flux touristiques des communes en faisant la promotion de leurs spécificités : architecture, culture, patrimoine, etc..

Pour intégrer ce réseau et bénéficier du label, il conviendrait de signer le contrat de licence de marque transmis par la société qui en a développé le concept.

Monsieur le Maire donne lecture du contrat.

Plusieurs clauses du contrat (la création de la société (date), le droit d'entrée, les prestations couvertes, les modalités de communication et de publicité, la redevance de fonctionnement, celle de communication, etc.) soulèvent des interrogations au sein de l'assemblée.

A l'issue de la discussion engagée entre les élus, Monsieur le Maire charge Madame la 1<sup>ère</sup> adjointe de traiter ce dossier et d'obtenir des informations complémentaires, plus précises, afin de statuer sur la suite à donner. Les différentes communications lui seront transmises à cet effet.

### ➤ **Organisation d'un bal swing à Beaulieu-sur-Dordogne :**

Monsieur le Maire explique au conseil municipal, que l'association Pouce Vert qui porte ce projet s'était dans un premier temps adressé au comité des fêtes. Le bureau étant démissionnaire lors de la dernière assemblée générale, la mairie a été sollicitée comme partenaire du projet.

Cette manifestation s'intègre dans un événement plus large : un festival swing qui aura lieu en 2026 du 14 au 17 mai (5<sup>ème</sup> édition) dans notre région (sud Corrèze / nord du Lot : Collonges-la-Rouge, Carennac, Creysse, Beaulieu). Le bal et le concert qui s'en suit, auraient lieu à Beaulieu le 15 mai au soir.

Il s'agit d'un festival itinérant lors duquel les participants partent à la découverte d'un territoire à vélo. La journée, ils découvrent la richesse du terroir, ses villages, sa gastronomie, ses spécificités culturelles, et le soir, ils se retrouvent dans un village autour d'un bal swing. La volonté première est de créer du lien social en milieu rural et c'est pourquoi les bals swing sont gratuits pour tous les habitants et les touristes de passage. Chaque bal commence avec une initiation à la danse (proposée par des professeurs de renommée nationale) afin que tout le monde puisse participer, et se poursuit avec un concert en live. Les organisateurs recherchent donc des communes pouvant les accueillir afin d'organiser ces bals swing. L'événement est entièrement auto-financé par les adhésions des participants. Le matériel son est pris en charge par l'association et les musiciens qui font partie de l'événement sont également rémunérés par cette dernière.

Il n'incombe donc à la commune que la gestion de l'espace public, idéalement en extérieur, afin d'y organiser le bal swing (avec raccordement électrique) ou mettre à disposition une salle (type salle des fêtes) en cas de mauvais temps.

Après cette présentation, plusieurs élus prennent la parole, certains sont réticents quant à l'organisation de cet événement et demandent à ce que le dossier de présentation soit communiqué avant prise de décision.

A suivre.

➤ **Organisation de la foire bio et artisanale :**

Monsieur le Maire indique qu'il a été informé ce jour, par mail, que l'association La Compagnie des Mésanges se retirait de l'organisation de la foire bio et artisanale qui a lieu le 2<sup>ème</sup> week-end d'août. Une nouvelle équipe s'est constituée sous la houlette de l'association O Fil de Faire et d'un commun accord avec les précédents organisateurs, pour la poursuite de cette manifestation, sa présidente a sollicité la commune pour avoir l'autorisation d'organiser la foire selon les mêmes dispositions que les années précédentes (date, lieu, logistique, etc.).

➤ **Les marchés de créateurs (saison estivale) :**

La Compagnie des Mésanges continuera, par contre, à organiser les marchés de créateurs, les mercredis soir de juillet / août.

La majorité des élus y est favorable, en souhaitant toutefois que ces marchés aient lieu, comme en 2025, Place du Marché (parvis de l'abbatiale), en raison du cadre jugé tout à fait approprié et dans un souci d'équité entre les différents quartiers de la commune.

Madame Cavarrot soulève la problématique de la communication de ces marchés (peu de visibilité).

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h37